

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAG

A map of the Beugnon-Thierry area, showing the boundaries of several regions. Region 6 is highlighted in blue and is located in the eastern part of the area. Regions 13, 14, 21, and 22 are also marked with blue circles and numbers. The map is set against a background of light blue and white circles.

© FiP Cadastre 09-2022
échelle courante : 1:7841
érialisation : CITADIA
ersion du 05-01-2026

ONAGE :
UA Limites des zones

RESCRIPTIONS :

- Arbre à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ★ Patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ● ● Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Muret à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation densité au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul de 10m autour des cours d'eau au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones inondables (AZI) des Deux-Sèvres 1994 et 2008

-  Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)
-  Zone non aedificandi

Legend for the map:

- Périmètre délimité des abords (Perimeter of the buffer area)
- Limites communales (Administrative boundaries)
- Parcelles cadastrales (Cadastral parcels) - A100
- Bati dur (Built-up area)
- Bati (Built-up area) - Hatched area
- Réseau hydrographique (Hydrographic network)
- Routes principales (Main roads)

Surface en eau

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface